

REPUBLIQUE POPULAIRE DU  
CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE  
LA JUSTICE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
-----

DECRET N° 77/385 du 30/7/77  
/MTJ.DGT/DCGPCE/6/7/9 *Albi*  
portant titularisation et nomination des Administrateurs  
stagiaires.

-----  
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE DU PLAN

VISAS:

- D.F.* Vu l'acte Fondamental du 5 Avril 1977  
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 fixant le statut général des fonctionnaires  
des cadres de la République;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires;  
Vu le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations  
des fonctionnaires;  
*C.F.* Vu le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies  
des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires;  
Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révoca-  
tions des fonctionnaires des cadres de la catégorie A;  
Vu le décret 62/426 du 29 Décembre 62 fixant le statut des cadres de  
la catégorie A des SAF;  
Vu le décret 63/81/FP/BE. du 26.3.1963 fixant les conditions dans  
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonction-  
naires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;  
Vu le décret 65/170/FP du 23.6.65 réglementant l'avancement des  
fonctionnaires;  
Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 modifiant et remplaçant les dispo-  
sitions du décret 62/196 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des  
fonctionnaires;  
Vu l'acte OOI/PCT/CMP du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire d'  
Parti, et nommant le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;  
Vu le décret 77/165 du 5.4.1977 fixant la composition de Membres du  
Conseil des Ministres,  
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire réunie  
à Brazzaville, le 24 Mai 1977;

DECRETE :

ARTICLE 1°: Les Administrateurs stagiaires des cadres de la catégorie A hiérar-  
chie I des Services Administratifs et Financiers S.A.F. (Travail et Administrati-  
Générale) dont les noms suivent sont titularisés et nommés aux échelons ci-après  
Acc: Néant ;

..//..

1°/- Administration Générale.

Au 2° échelon - Indice: 890

MM. BOUYA	Pierre	p/c du 21.7.1976	CG.PLAN BVILLE
BAKALA-PINGOU	Raphaël	p/c du 2.2.1977	-"-

2°/- T R A V A I L

Au 1° échelon - Indice : 790

MM. NTSIKAZOLO	Frédéric-Florie	p/c du 1.3. 1977	DGT BVILLE
NZABA	Anatole	à/c du 21.9.1977	DGT

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 30 juillet 1977

Par le Deuxième Vice-Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre  
du Plan  
Le Ministre du Travail et de la Justice  
~~Garde des Sceaux~~

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA

Alphonse MOUSSOU-POUARI

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGT/DCGPCE	6
D.F.	3
C.F.	2
SGCM/B.C.	2
CG.PLAN	2
DOSSIERS	12
INTERESSES	4

11